

OCTOBRE
2021

PLH de la Communauté d'agglomération Meuse Grand Sud

Programme d'actions



SOMMAIRE

De la stratégie au programme d'actions	4
Les fiches-actions	6
1 / Promouvoir un développement territorial durable	7
2 / Structurer une réponse intercommunale en faveur du réinvestissement de l'habitat existant	16
3 / Promouvoir un habitat durable, abordable et diversifié	40
4 / Piloter et assurer la montée en puissance de la politique de l'habitat intercommunale	52
Chiffrage global du programme d'actions	59



INTRODUCTION

DE LA STRATÉGIE AU PROGRAMME D' ACTIONS THÉMATIQUES

La stratégie de la CAMGS en matière d'habitat s'appuie sur un diagnostic et une analyse prospective des besoins en logements. Ces éléments ont permis aux élus de définir **quatre grandes orientations**, elles-mêmes déclinées en 19 actions.

Orientations	Actions
<u>Orientation n°1 :</u> Promouvoir un développement territorial durable	1. Créer les conditions pour le maintien de la population à l'échelle de la CAMGS
	2. Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle de la CAMGS
	3. Renforcer les partenariats avec les opérateurs du territoire
	4. Etablir un mode projet pour accompagner les initiatives communales
<u>Orientation n°2 :</u> Structurer une réponse intercommunale en faveur du réinvestissement de l'habitat existant	5. Mettre en place une stratégie de lutte contre la vacance
	6. Favoriser le renouvellement urbain et la reconversion du bâti existant
	7. Mettre en place un guichet unique (Maison de l'habitat)
	8. Soutenir les propriétaires dans la rénovation énergétique
	9. Favoriser l'adaptation de l'habitat existant aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap
	10. Renforcer les actions de lutte contre le mal-logement grâce à une connaissance fine des situations
	11. Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social
<u>Orientation n°3 :</u> Promouvoir un habitat durable, abordable et diversifié	12. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle
	13. Encourager l'accession abordable
	14. Développer l'offre locative sociale
	15. Encourager le développement de produits innovants à destination des séniors et personnes en situation de handicap
	16. Soutenir le développement d'une offre adaptée aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage
<u>Orientation n°4 :</u> Piloter et assurer la montée en puissance de la politique de l'habitat intercommunale	17. Débattre et partager l'information
	18. Evaluer la politique de l'habitat
	19. Monter en compétence progressivement sur les nouveaux champs

LES LEVIERS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS THÉMATIQUES DE MEUSE GRAND SUD

Les orientations ont été déclinées en **fiches-actions**, qui sont l'ossature du programme d'actions.

Le présent document vise à constituer la feuille de route opérationnelle de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et de ses partenaires pour les six années à venir.

Chaque fiche se décline de la manière suivante :

- **Le contexte** : quels sont les constats qui ont mené à l'élaboration de cette fiche-action ?
- **Les objectifs** : pourquoi cette action ?
- **Les modalités de mise en œuvre** : comment la CAMGS et / ou ses partenaires entendent procéder pour déployer cette action / ce dispositif ?
- **Le pilote** : qui porte l'action ?
- **Les partenaires** : avec qui ?
- **L'échéancier** : quand ? est-ce une action ponctuelle ou au long cours ? quelles sont les échéances liées au déploiement de celle-ci ?
- **Les moyens financiers et humains** : quelles ressources financières seront mobilisées dans le cadre de la mise en place de cette action ? quels moyens humains seront mobilisés pour la mise en œuvre de cette action ?
- **Les indicateurs d'évaluation** : comment la CAMGS entend évaluer son action et celle des partenaires en matière d'habitat ?

LES FICHES ACTIONS

ORIENTATION N°1 : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

Le territoire de la CAMGS connaît un déclin démographique marqué qui s'explique par plusieurs facteurs : dynamique globale d'érosion démographique au sein de la région Grand Est, dynamique de désindustrialisation et de perte d'emploi, position excentrée par rapport aux axes de transport, couverture numérique limitée, parc de logements inadapté aux attentes des ménages, cadre de vie insuffisamment mis en valeur, etc... Les élus de la CAMGS ambitionnent **d'inverser la tendance démographique et d'attirer de nouveaux ménages sur le territoire**. Pour cela, **la stratégie d'attractivité de la CAMGS se veut globale** : amélioration de l'offre en logements, qualité de vie, redynamisation des polarités, emploi, etc...

La déclinaison de cette ambition se traduit dans ce PLH par une **volonté de maintien du poids démographique** et la **création des conditions d'accueil** de la population par une **offre de logements qualitative et durable**. En effet, l'offre résidentielle de la CAMGS se caractérise par certains enjeux : dévitalisation des polarités urbaines avec une forte vacance et dégradation du parc existant, concurrence résidentielle entre les communes, homogénéisation des formes urbaines en faveur de la maison individuelle.

Ainsi, ce PLH est l'occasion pour la CAMGS d'impulser une **nouvelle dynamique territoriale** par la définition d'objectifs d'accueil visant à enrayer la déprise en articulation avec une **politique de l'habitat ambitieuse** (définition d'une stratégie foncière et renforcement des liens avec les partenaires de l'habitat sur le territoire).

Action 1 : Créer les conditions pour le maintien de la population à l'échelle de la CAMGS

Action 2 : Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle de la CAMGS

Action 3 : Renforcer les partenariats avec les opérateurs du territoire

Action 4 : Etablir un mode projet pour accompagner les initiatives communales

Action 1 : Créer les conditions pour le maintien de la population à l'échelle de la CAMGS

Rappel du projet d'accueil résidentiel

Les principes directeurs du projet d'accueil résidentiel de la CAMGS

- **Renforcer les polarités** en maintenant les populations présentes et accueillant de nouveaux ménages grâce à une action forte sur le bâti
- **Soutenir la dynamique démographique** que connaît le nord du territoire, car elle participe au maintien de la population à l'échelle de la CAMGS
- Fixer des objectifs de **lutte contre la vacance** ambitieux, notamment sur les deux polarités principales (Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois)
- S'appuyer sur les **capacités de renouvellement du bâti** existant, étant plus prononcées sur certains secteurs.
- Décliner les attentes sur les **formes urbaines et les densités** selon l'environnement urbain existant

Ce projet se décline ainsi par les objectifs suivants :

- Un maintien de la population à horizon 2028 : **34 849 habitants** permettant de stopper la dynamique de déclin et d'impulser un rééquilibrage territorial progressif, notamment par le renforcement des **polarités de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois**.
- Une diminution de la taille des ménages maîtrisée avec une baisse projetée à horizon 2028 de 2,04 (en 2017) à **1,93 personnes par ménage**.
- Un objectif de création de logements en cohérence avec les besoins issus de la dynamique démographique et du point de stabilité, à savoir **897 logements à horizon 2028** (150 logements par an environ).
- La création de ces nouveaux logements repose sur des ambitions en matière de **lutte contre la vacance** (148 logements sur la durée du PLH) ; **de renouvellement du parc** (246 logements) et de **production neuve**. A cela s'ajoute des objectifs qualitatifs détaillés dans le présent programme d'actions.
- **Une ambition en matière de développement d'une offre de logements abordables : 153 logements** locatifs sociaux à produire à horizon 2028 (**soit 17% de la production**), avec une ventilation par strate de l'armature afin de répondre aux enjeux de desserte par les transports collectifs et d'accès aux services. La production tiendra compte des objectifs qualitatifs de **30% de PLAI minimum**. Par ailleurs, le PLH prévoit un objectif de **146 logements en accession à prix maîtrisés**.



Action 1 : Créer les conditions pour le maintien de la population à l'échelle de la CAMGS

Pilotage	CAMGS																	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Communes 																	
Echéancier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>						2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027													
X	X	X	X	X	X													
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> Moyens humains nécessaires à la réalisation de l'action 																	
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs d'impact : <ul style="list-style-type: none"> Evolution de la population à l'échelle de la CAMGS et par commune Evolution du nombre de logements vacants Evolution du nombre de logements sociaux 																	



Action 2 : Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle de la CAMGS

<p>Contexte</p>	<p>La CAMGS est marquée par des dynamiques ayant fragilisé les principales polarités du territoire : construction en extension, tendance à la fuite des polarités vers les communes périurbaines, augmentation des friches urbaines, tendance à l'homogénéisation de l'offre d'habitat en maisons individuelles, etc... Dans ce contexte, la CAMGS souhaite, via ce PLH, engager une nouvelle dynamique en faveur d'un développement résidentiel moins consommateur de foncier. Pour cela, il s'agit d'accompagner et de structurer une réelle stratégie foncière à l'échelle intercommunale et d'aider les communes dans sa réalisation à leur échelle.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le réinvestissement du bâti et le développement résidentiel au sein des enveloppes existantes • Identifier les secteurs fonciers stratégiques du territoire et anticiper leur mutation • Renforcer la capacité d'action des communes pour accompagner la réalisation de projets dans les secteurs stratégiques • Favoriser le renouvellement urbain des polarités centrales de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois
<p>Mise en œuvre</p>	<p>1. Construire une stratégie foncière intercommunale, en collaboration avec les partenaires locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser l'étude foncière avec l'EPF Grand Est pour un recensement exhaustif des emprises foncières stratégiques à traduire dans les documents d'urbanisme locaux. • Poursuivre le travail de terrain avec le CAUE pour identifier le potentiel de réinvestissement des fonciers bâtis vacants et/ou dégradés. Un appel à manifestation d'intérêt a également été lancé par le CAUE auprès des communes concernant les questions de démolition-reconstruction. • S'appuyer sur des partenariats pour réaliser des études urbaines complémentaires (CAUE, convention avec des écoles et universités en architecture et urbanisme). <p>2. Appuyer les communes dans la déclinaison de la stratégie foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traduire la stratégie dans le futur PLUi via la définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour les secteurs de projets pertinents. • Sensibiliser les élus sur le recours aux outils réglementaires (DPU, suivi des DIA) et outils de l'aménagement (Zones d'Aménagement Concerté par exemple) pour faciliter leurs interventions sur les secteurs identifiés. • Apporter une aide (technique et/ou financière) aux communes pour les projets de réinvestissement de secteurs fonciers stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la réalisation d'études préalables. ▪ Accompagner l'acquisition de fonciers stratégiques en lien avec l'EPF Grand Est. ▪ Créer un fonds d'acquisition foncière propre à la CAMGS pour appuyer les communes dans le réinvestissement du foncier stratégique. Ce fonds viendra en complément du fonds de concours aux communes existant de la CAMGS, qui permet notamment l'acquisition des terrains ou de prévoir une démolition.

Action 2 : Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle de la CAMGS

Pilotage	CAMGS						
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes • EPF Grand Est • CAUE 55 						
Echéancier		2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Elaboration de la stratégie	X	X				
	Traduction dans le PLUi	X	X				
	Mise en œuvre			X	X	X	X
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • 300 000 € : Fonds d'acquisition foncière • 24 000 € : études urbaines complémentaires 						
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets communaux accompagnés, par typologie de projet (réinvestissement de foncier bâti ou nu), type d'aides (financière ou technique) et par commune <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'OAP avec des programmations qualitatives dans le PLUi (densité de logements, etc.) 						

Action 3 : Renforcer les partenariats avec les opérateurs du territoire

Contexte	<p>Le territoire connaît une dynamique démographique limitée qui se manifeste par une tension réduite sur le marché du logement. Les opérateurs de l'habitat sont en conséquence peu nombreux sur le territoire et se concentrent sur les polarités principales. Il en résulte une difficulté à sortir des projets résidentiels qualitatifs.</p> <p>Les communes disposent par ailleurs de moyens limités pour attirer et accompagner les porteurs de projets. Elles souhaitent participer activement à la définition des stratégies d'intervention de ces acteurs sur le territoire.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réalisation d'opérations sur le territoire répondant aux besoins résidentiels identifiés • Participer à la création d'une dynamique nouvelle en matière d'attraction d'opérateurs de l'habitat sur le territoire • Développer une offre nouvelle avec construction de logements neufs ou en acquisition-amélioration
Mise en œuvre	<p>1. Définir une feuille de route territorialisée à l'échelle de la CAMGS avec l'OPH de la Meuse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un cadre partenarial solide avec des rencontres régulières entre la CAMGS et l'OPH permettant notamment de faire remonter les besoins en matière d'habitat des ménages observés sur le terrain en lien avec les communes. • Participer activement au suivi de la réalisation du Plan Stratégique de Patrimoine et participer à son actualisation au fil de l'eau. • Mobiliser l'OPH de la Meuse pour développer un habitat abordable et de qualité, en particulier au sein des polarités de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois. <p>2. Structurer des partenariats avec les acteurs nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les programmes en cours (ORT, Action cœur de Ville, Petites villes de demain) pour consolider les relations avec les acteurs institutionnels (CDC Habitat, Action logement, EPF Grand Est) et définir des conventions de partenariat. • Identifier de nouveaux partenaires potentiels sur les enjeux spécifiques au réinvestissement de l'habitat existant. • Organiser des rencontres avec les communes pour mieux connaître les interventions de ces acteurs sur le territoire et faire remonter les projets des communes. • S'appuyer sur les logements communaux disponibles et les partenaires du territoire afin de permettre, d'une part l'articulation de la politique de l'habitat avec le Schéma régional d'accueil et d'insertion des demandeurs d'asile et réfugiés (SRADAIR), d'autre part l'hébergement des femmes victimes de violence dans le cadre du PDALHPD.

Action 3 : Renforcer les partenariats avec les opérateurs du territoire

Pilotage	CAMGS												
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • OPH Meuse • CDC Habitat • Action Logement • CMAL • Maitrises d’Ouvrages d’Insertion • SACICAP • Age & Vie 												
Echéancier	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027								
X	X	X	X	X	X								
Moyens financiers et moyens humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains nécessaires à la réalisation de l’action. 												
Indicateurs d’évaluation	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions réalisées avec les opérateurs du territoire, notamment avec l’OPH • Nombre de conventions de partenariat réalisées (avec l’EPF Grand Est, la CAMGS et les communes) 												

Action 4 : Etablir un mode projet pour accompagner les projets communaux

<p>Contexte</p>	<p>Les communes disposent de moyens limités pour attirer et accompagner les porteurs de projet. Elles souhaitent être accompagnées par la CAMGS et les partenaires du territoire dans la réalisation d'opérations complexes, visant à améliorer le cadre de vie et le bâti : renouvellement urbain, lutte contre la vacance, etc...</p> <p>Pour ce faire, la CAMGS souhaite mettre en œuvre un mode projet à l'échelle intercommunale, afin de porter les ambitions des communes sur le territoire. Cette montée en compétences devrait permettre de créer de nouvelles opportunités, en aiguillant davantage les opérateurs de manière proactive.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les communes dans la réalisation de projets stratégiques qui s'inscrivent en cohérence avec les orientations du PLH • Soutenir les initiatives locales pour favoriser le développement d'opérations sur le territoire et la production d'une offre résidentielle qualitative
<p>Mise en œuvre</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire une offre d'ingénierie à destination des communes pour les accompagner dans la réalisation de projets d'habitat complexes et/ou stratégiques (montage de projets, portage, acquisitions, etc...) • Apporter une aide technique et/ou financière aux communes pour les projets de réinvestissement de secteurs fonciers stratégiques. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cf. Action 2 2. Soutenir les initiatives portées par des acteurs publics et privés à l'échelle communale, œuvrant pour les mêmes objectifs que ceux du PLH • Encourager les initiatives locales avec les nouveaux opérateurs en présence (SACICAP, Age & Vie), privés comme publics. • Soutenir les initiatives portées par les Maitrises d'Ouvrages d'Insertion visant à réinvestir le patrimoine existant et lutter contre le mal-logement. 3. Mettre en place un comité partenarial avec les communes et les acteurs spécialisés • Organiser des échanges réguliers avec les communes : partage de bonnes initiatives, sensibilisation sur les dispositifs et outils existants pour accompagner leur montée en compétence sur les thématiques de l'habitat. • Il doit permettre de faciliter l'échange d'informations, les retours d'expériences et l'animation de la stratégie pendant les 6 années du PLH.

Action 4 : Etablir un mode projet pour accompagner les projets communaux

Pilotage	CAMGS																												
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Les communes Les membres d'un comité partenarial : Etat, Département, PETR, EPF Grand Est, CAUE 55, Adil, Action Logement, CAF, opérateurs privés et publics (bailleurs, agences immobilières, CMAL, AMIE 55, SACICAP, Age & Vie...), etc... 																												
Echéancier	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Offre à destination des communes</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Création d'un comité partenarial</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Soutenir les initiatives communales</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	2027	Offre à destination des communes			X	X	X	X	Création d'un comité partenarial	X						Soutenir les initiatives communales	X	X	X	X	X	X
	2022	2023	2024	2025	2026	2027																							
Offre à destination des communes			X	X	X	X																							
Création d'un comité partenarial	X																												
Soutenir les initiatives communales	X	X	X	X	X	X																							
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> Budget relatif à l'aide aux communes valorisé dans l'action 2. 																												
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets communaux accompagnés, par typologie de projet (réinvestissement de foncier bâti ou nu), type d'aides (financière ou technique) et par commune <ul style="list-style-type: none"> En lien avec l'action 2 Nombre d'initiatives portées par des opérateurs accompagnés par la CAMGS Création du comité partenarial et nombre de réunions réalisées 																												

ORIENTATION N°2 : STRUCTURER UNE RÉPONSE INTERCOMMUNALE EN FAVEUR DU RÉINVESTISSEMENT DE L'HABITAT EXISTANT

Compte tenu du contexte démographique du territoire mais également des caractéristiques de son parc de logements, la CAMGS souhaite mettre en œuvre **une politique volontariste de réhabilitation et de réinvestissement du parc de logements existant sur l'ensemble du territoire** au travers de ce premier PLH.

Cette ambition vise tout d'abord à répondre aux enjeux de **dégradation et d'inadéquation de l'offre** avec les besoins actuels des ménages. En effet, le besoin de réhabilitation du parc, privé comme public, actuellement **énergivore et vieillissant** est important. Cela conduit à des situations de vacance, de précarité énergétique ou de mal logement contre lesquelles le territoire entend agir.

L'état actuel du parc conduit à un **report de certains ménages** vers des logements neufs ou situés à l'extérieur de l'agglomération. De plus, le **manque de diversité des produits immobiliers et typologies de logement** freine actuellement le développement des parcours résidentiels de la population. Par cette orientation, le territoire souhaite donc participer à son objectif de maintien de la population, en misant sur **l'adaptation des logements aux besoins de tous et d'accompagnement des parcours résidentiels**. Il s'agit notamment d'impulser une **dynamique de rénovation énergétique** du parc sur le territoire, en articulant différents dispositifs et en accompagnant au mieux les ménages dans leurs travaux. La CAMGS souhaite également avoir une action renforcée sur les **principales centralités du territoire afin de mettre en œuvre les conditions nécessaires à leur revitalisation**, grâce à des opérations de requalification globale.

Action 5 : Mettre en place une stratégie de lutte contre la vacance

Action 6 : Favoriser le renouvellement urbain et la reconversion du bâti existant

Action 7 : Mettre en place un guichet unique (Maison de l'habitat)

Action 8 : Soutenir les propriétaires dans la rénovation énergétique

Action 9 : Favoriser l'adaptation de l'habitat existant aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap

Action 10 : Renforcer les actions de lutte contre le mal-logement grâce à une connaissance fine des situations

Action 11 : Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc public

Moyens financiers prévus dans le cadre de l'OPAH et OPAH-RU

La CAMGS s'est engagée dans la réalisation d'une OPAH sur son territoire, ainsi que sur une OPAH-RU pour les deux communes de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois. A ce titre, un certain nombre d'enveloppes budgétaires ont déjà été fléchées pour parvenir à un objectif d'amélioration de l'habitat existant sur le territoire. L'orientation 2 du PLH s'inscrit justement dans cette démarche et les actions qui suivent s'appuieront sur ces dispositifs.

Ci-dessous, sont détaillés les budgets retenus par l'OPAH et l'OPAH-RU ainsi que les actions du PLH concernées :

** Il s'agit uniquement de l'engagement financier de la CAMGS, en complémentarité des partenaires*

OPAH Classique			
Aide	Détail	Total	Action concernée
Aide à l'ingénierie			
Suivi - animation		139 334,40	Action 5 à 10
AMO		83 340,00	
Aide aux travaux			
Renforcement prime Habiter Mieux (PO)	Aide de 1 000 € pour des gains énergétiques supérieurs ou égaux à 35% pour des projets qualifiés de "Habiter Mieux"	93 000,00	Action 8
Renforcement prime Habiter Mieux si travaux couplés Autonomie (PO)	Aide de 1 500 € pour des gains énergétiques supérieurs ou égaux à 35%	40 500,00	Action 9
Renforcement Anah logement indigne / très dégradé (PO)	Pour les propriétaires occupants à revenus modestes ou très modestes : 1. Aide aux travaux de 10% de la dépense subventionnée dans la limite de 5 000 € / logement pour un logement occupé 2. Aide au travaux de 5% de la dépense subventionnée dans la limite de 2 500 € par logement pour les primo-accédants	45 000,00	Action 8 Action 10
Renforcement Anah pour logements locatifs avec travaux (PB)	Bonification des aides de l'Anah (double de la prime "Habiter Mieux") pour les projets locatifs avec un volet de rénovation énergétique et hors très dégradés	24 000,00	Action 5 Action 8
Aide au financement copropriétés fragiles ou dégradées	1. Aide aux travaux pour les syndicats de copropriétés de 500€ par lot pour des travaux "Habiter Mieux" copropriétés fragiles ou dégradées 2. Prime d'aide à la décision en copropriété à hauteur de max 50% de la dépense - 150 € / logement pour une copropriété de + 11 lots - 350€ / logement pour une copropriété de 11 lots ou moins	35 200,00	Action 10
TOTAL OPAH (sur 3 ans)		460 374,40	

Moyens financiers prévus dans le cadre de l'OPAH et OPAH-RU

OPAH RU			
Aide	Détail	Total	Action concernée
Aide à l'ingénierie			
Suivi - animation		299 052,00	Actions 5 à 10
AMO		102 700,00	
Aide aux travaux			
Renforcement prime Habiter Mieux (PO)	Aide de 1 000 € pour des gains énergétiques supérieurs ou égaux à 35% pour des projets qualifiés de "Habiter Mieux"	25 000,00	Action 8
Renforcement prime Habiter Mieux si travaux couplés Autonomie (PO)	Aide de 1 500 € pour des gains énergétiques supérieurs ou égaux à 35%	7 500,00	Action 9
Renforcement Anah logement indigne / très dégradé (PO)	Pour les propriétaires occupants à revenus modestes ou très modestes : 1. Aide aux travaux de 10% de la dépense subventionnée dans la limite de 5 000 € / logement pour un logement occupé 2. Aide aux travaux de 5% de la dépense subventionnée dans la limite de 2 500 € par logement pour les primo-accédants	75 000,00	Action 8 Action 10
Renforcement Anah pour logements locatifs avec travaux (PB)	Bonification des aides de l'Anah (double de la prime "Habiter Mieux") pour les projets locatifs avec un volet de rénovation énergétique et hors très dégradés	140 000,00	Action 5 Action 8
Aide au financement copropriétés fragiles ou dégradées	1. Aide aux travaux pour les syndicats de copropriétés de 500€ par lot pour des travaux "Habiter Mieux" copropriétés fragiles ou dégradées 2. Prime d'aide à la décision en copropriété à hauteur de max 50% de la dépense - 150 € / logement pour une copropriété de + 11 lots - 350€ / logement pour une copropriété de 11 lots ou moins	32 450,00	Action 10
TOTAL OPAH - RU (sur 5 ans)		681 702,00	
TOTAL		1 142 076,40	

Action 5 : Mettre en place une stratégie de lutte contre la vacance

<p>Contexte</p>	<p>Le parc de logements du territoire est marqué par une forte vacance (environ 15% à l'échelle de la CA), et ce phénomène est en hausse, signe d'une inadéquation entre une partie de l'offre et la demande exprimée. Le phénomène est plus prégnant au sein des deux polarités de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois.</p> <p>Comme précisé dans l'action 1, l'ambition de la CAMGS est à la fois de redynamiser son territoire par l'accueil de nouveaux ménages mais également de promouvoir un développement durable. C'est pourquoi le réinvestissement de l'existant est la priorité de ce PLH. Cela se traduit par une action forte en matière de lutte contre la vacance, afin de remettre sur le marché des logements qualitatifs et adaptés aux attentes des ménages pour répondre au besoin en logements.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les situations de vacance et d'habitat dégradé pour mieux orienter la stratégie de lutte contre la vacance • Encourager les propriétaires à la rénovation de logements insalubres ou vacants • Promouvoir le réinvestissement et la réhabilitation de l'existant dans une logique de limitation de la consommation d'espace et de redynamisation des centres-villes • Mettre à disposition des communes un panel d'outils pour lutter contre la vacance
<p>Mise en œuvre</p>	<p>1. Disposer d'une connaissance fine des enjeux de vacance à l'échelle intercommunale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le travail de terrain initié avec le CAUE pour identifier le potentiel de réinvestissement des fonciers bâtis vacants et/ou dégradés. • Poursuivre, en lien avec le Département, les analyses visant à comprendre les causes de la vacance et les modalités d'actions les plus appropriées pour hiérarchiser les interventions de la CAMGS. A cela s'ajoute la démarche engagée auprès des propriétaires de logements vacants (par l'envoi de courriers notamment) afin de fournir aux communes une information territorialisée sur la situation de la vacance.

Action 5 : Mettre en place une stratégie de lutte contre la vacance

<p>Mise en œuvre</p>	<p>2. Mobiliser les outils incitatifs et coercitifs de lutte contre la vacance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter la rénovation des logements vacants via les aides attribuées aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH et OPAH-RU. Pour favoriser la production de logements locatifs de qualité par le réinvestissement du parc vacant et dégradé à loyer maîtrisé, la CAMGS a décidé d'abonder les aides de l'ANAH (prime Habiter Mieux). <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'OPAH il s'agira d'accompagner, sur trois ans, 6 projets locatifs et 5 logements très dégradés - L'OPAH-RU centrée sur les deux principales polarités porte une action forte en faveur du réinvestissement des logements dégradés, très présents dans le parc vacant. Ainsi, l'OPAH-RU affiche comme objectif la remise sur le marché locatif de 35 logements locatifs et 20 logements très dégradés, le tout sur 5 ans • Accompagner les communes dans leurs diverses réflexions sur le recours aux outils coercitifs (taxe d'habitation sur les logements vacants, mise en place du permis de louer sur certains secteurs) et partager les retours d'expériences 	
<p>Pilotage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CAMGS, communes 	
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CAUE • Département • Opérateur en charge de l'OPAH et OPAH-RU • CD 55 • ANAH 	<ul style="list-style-type: none"> • DDT • Action Logement • CDC • ADIL • AIVS

Action 5 : Mettre en place une stratégie de lutte contre la vacance

Echéancier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Etudes sur la vacance	X				
OPAH / OPAH-RU	X	X	X	X	X	
Sensibilisation aux outils coercitifs	X	X	X	X	X	X

Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> Budget valorisé dans le budget de l'action 2 et via le budget de pour l'OPAH et l'OPAH-RU (cf. p.17)
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'opérations de travaux réalisées en faveur de la remise en état de logements vacants Montant moyen des travaux réalisés / taux de subvention / montant des subventions Indicateur d'impact : <ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de logements vacants par commune et à l'échelle de la CAMGS

Action 6 : Favoriser le renouvellement urbain et la reconversion du bâti existant

<p>Contexte</p>	<p>Le territoire compte un parc de logements ancien et énergivore, avec un taux de vacance et de dégradation prononcé, notamment dans les polarités et les cœurs de villages. Un enjeu d'amélioration de la qualité de l'offre de logements a été identifié dans le diagnostic afin de répondre aux besoins des ménages et inverser la tendance de dévitalisation des polarités. Pour cela, la CAMGS, dans le cadre de ce PLH, souhaite proposer des dispositifs spécifiques pour répondre aux problématiques de renouvellement urbain avec une action sur le bâti qui soit complète (extérieur et intérieur des logements). Elle entend mener une politique de redynamisation qui doit s'inscrire dans une logique globale (développement économique, culturel, mobilités...)</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Porter une action globale sur le bâti, de l'extérieur (via la rénovation des façades) à l'intérieur • Encourager le réinvestissement des friches urbaines • Améliorer la qualité du patrimoine bâti en intervenant sur les logements dégradés • Accompagner les particuliers et aider les communes dans la réalisation de leurs projets. • Favoriser la redynamisation des centralités de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois
<p>Mise en œuvre</p>	<p>1. Porter une action spécifique sur les polarités de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois pour concourir à leur revitalisation en lien avec les dispositifs Action Cœur de Ville, l'Opération de Revitalisation de Territoire et Petites Villes de Demain</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'une OPAH-RU sur certains secteurs spécifiques de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois vise à promouvoir une revitalisation poussée de ces deux polarités avec des dispositifs spécifiques et complémentaires. • S'appuyer sur les dispositifs Action cœur de ville et Petites villes de demain à Ligny-en-Barrois pour participer à une revitalisation complète du cœur de ville. <p>2. Maintenir et renforcer les dispositifs d'aides au ravalement des façades</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la campagne de ravalement de façade portée par la CAMGS (aides financières avec une majoration selon l'intérêt architectural du bâti). • Encourager la transformation de façades à Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois (dans le cadre de l'OPAH-RU, 5 opérations en cinq ans pour chaque commune) via une aide aux travaux, et accompagner la commune de Fains-Véel dans sa campagne de ravalement de façades. • Organiser des actions de sensibilisation (ateliers participatifs par exemple).

Action 6 : Favoriser le renouvellement urbain et la reconversion du bâti existant

Mise en œuvre	<p>3. Favoriser le recours aux dispositifs fiscaux avantageux</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les élus et les habitants sur les dispositifs existants (dispositif Denormandie ; TVA sur les travaux de réhabilitation...). <p>4. Accompagner les communes dans leurs projets de renouvellement urbain (cf. Action 2)</p>																											
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> CAMGS Communes de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois pour les dispositifs spécifiques 																											
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Communes Opérateur en charge de l'OPAH et OPAH-RU ANAH CD 55 			<ul style="list-style-type: none"> DDT Action Logement Les pilotes des programmes Action Cœur de Ville et ORT CDC 																								
Echéancier	<table border="1" data-bbox="494 729 1688 933"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OPAH-RU</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres modalités</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>								2022	2023	2024	2025	2026	2027	OPAH-RU	X	X	X	X	X		Autres modalités	X	X	X	X	X	X
	2022	2023	2024	2025	2026	2027																						
OPAH-RU	X	X	X	X	X																							
Autres modalités	X	X	X	X	X	X																						
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> 180 000€ : Ravalement de façades (à partir du budget de la CAMGS déjà voté) <p>A noter en complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les communes de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois disposent également de budgets dédiés (30 000 € / an pour Bar-le-Duc et 15 000€ / an pour Ligny-en-Barrois) L'OPAH-RU prévoit des incitations financières à la préservation du patrimoine des deux centres-villes : aide forfaitaire de 150 € par fenêtre ou porte-fenêtre remplacée visible depuis la rue 																											

Action 6 : Favoriser le renouvellement urbain et la reconversion du bâti existant

Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'opérations de travaux réalisées par type de dossier, profil et par commune
- Montant moyen des travaux réalisés / taux de subvention / montant des différentes subventions
- Nombre d'opérations de travaux de façades réalisées par type de dispositif (CAMGS ou via l'OPAH-RU)
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

Action 7 : Mettre en place un guichet unique (Maison de l'habitat)

<p>Contexte</p>	<p>Le territoire fait face à un enjeu prioritaire d'amélioration de l'habitat existant (rénovation énergétique, remise en état de logements dégradés et vacants...). Les nombreux dispositifs permettant d'améliorer les logements ne sont pas toujours connus du grand public, limitant ainsi la dynamique d'action sur l'habitat privé. Parallèlement à cela, le territoire observe des cas de rénovation de faible qualité avec de nombreuses répercussions sur le parc et son attractivité. Face à cela, la CAMGS identifie une opportunité à centraliser l'information sur les aides et les subventions, et à faciliter l'accompagnement des particuliers (propriétaires, bailleurs...) pour favoriser une réhabilitation qualitative de l'habitat.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concrétiser le projet de Maison de l'habitat avec la logique de créer un guichet unique, notamment pour accompagner la rénovation énergétique du parc de logements • Accompagner les propriétaires dans la captation des aides financières selon leurs besoins et leur profil • Créer un réseau de professionnels en lien avec la Maison de l'habitat afin d'orienter les habitants vers ces professionnels
<p>Mise en œuvre</p>	<p>1. Mettre en place une Maison de l'Habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un lieu unique en faveur de la rénovation énergétique et de l'amélioration de l'habitat existant. Il s'agit de proposer un lieu d'accueil et d'accompagnement (orientation, information et aide à la réalisation des dossier). L'objectif sera d'accompagner les propriétaires dans la captation des aides financières : aides Anah, aides Action Logement, dispositifs départementaux et régionaux, Maprimerenov', etc. • Associer un panel large de partenaires au sein de ce lieu afin de faciliter les démarches et l'information des ménages : suivi-animation de l'OPAH, présence du conseiller SARE, puis association d'acteurs de l'habitat (ABF, CAUE, Adil notamment). • Structurer à moyen terme le futur Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) en partenariat avec l'ANAH et la Région Grand Est. Cette offre future pourra permettre : <ul style="list-style-type: none"> - D'accélérer et massifier la rénovation énergétique de l'Habitat grâce à une meilleure mobilisation des ménages et des acteurs de l'offre sur l'ensemble du territoire. - De simplifier le parcours des usagers par un guichet unique et faciliter l'accès aux aides, notamment grâce au déploiement d'un service de proximité. - D'améliorer la qualité des travaux réalisés et les gains énergétiques des projets de rénovation, notamment en proposant un cofinancement des dépenses de maîtrise d'œuvre.

Action 7 : Mettre en place un guichet unique (Maison de l'habitat)

<p>Mise en œuvre</p>	<p>2. Favoriser l'émergence d'une filière de la « rénovation énergétique » en lien avec la Maison de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre, en lien avec le CAUE, les démarches de formations à l'auto-réhabilitation (particuliers, élus, artisans). • Travailler en lien avec la plateforme Eco Rénovation du Pôle d'Avenir d'Ecurey pour renforcer la logique de filière de rénovation et faciliter l'identification des entreprises et artisans spécialisés vers lesquels les ménages peuvent se tourner. 	
<p>Pilotage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CAMGS 	
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • CAUE • Adil • ABF • CMAL 	<ul style="list-style-type: none"> • PETR Pays Barrois • Artisans • Ecurey Pôles d'Avenir • CAPEB • UNPI • Autres associations investies sur le sujet

Action 7 : Mettre en place un guichet unique (Maison de l'habitat)

Echéancier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Suivi-animation de l'OPAH	X	X	X	X	X
Maison de l'habitat		X	X	X	X	X

Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	125 000 € pour les 6 ans du PLH, dont :
	<ul style="list-style-type: none"> • 25 000€ : Filière de la rénovation énergétique • 100 000€ pour la Maison de l'habitat à partir de l'année N+1 ou N+2 (budget valorisé la 1ère année dans le budget suivi-animation de l'OPAH)

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de résultats :
	<ul style="list-style-type: none"> • Création effective de la Maison de l'habitat • Nombre de dossiers créés par thématique et par dispositif : OPAH, OPAH-RU, programme SARE... <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Indicateur d'évaluation pouvant évoluer selon les missions confiées à la Maison de l'Habitat</i> • Nombre de formations sur la rénovation énergétique organisées, par thématique et par public

Action 8 : Soutenir les propriétaires dans la rénovation énergétique

Contexte

Le parc de logements de la CAMGS est globalement vieillissant et énergivore. La qualité thermique des logements du parc privé est une des raisons qui poussent les ménages à se déporter vers une offre plus récente, proposant une qualité thermique supérieure et, in fine, des coûts à supporter inférieurs (charges moindres). Par ailleurs, le territoire compte de nombreux logements dégradés voire insalubres.

Pour répondre à cet enjeu, la CAMGS souhaite mettre en place des outils afin de soutenir les propriétaires dans la rénovation énergétique de leur logement.

Objectifs

- Lutter contre la précarité énergétique et soutenir les propriétaires privés dans la rénovation énergétique de leur logement grâce à un accompagnement technique et financier
- Impulser une vraie dynamique de rénovation énergétique pour répondre aux ambitions d'un territoire durable

Mise en œuvre

1. **Concourir, dans le cadre de l'OPAH classique et de l'OPAH-RU, à la rénovation énergétique de l'habitat** par des aides aux travaux en complément de l'Anah. Rappel des objectifs de logements :

	OPAH Classique (3 ans)	OPAH-RU (5 ans)
Total Logements PO	156	65
- <i>Dont améliorations énergétiques avec prime HM</i>	93	25
Total Logements PB	9	90
- <i>Dont améliorations énergétiques avec prime HM</i>	6	25
Total objectifs améliorations énergétiques	99	50

Action 8 : Soutenir les propriétaires dans la rénovation énergétique

Mise en œuvre

2. Accompagner les primo-accédants dans l'acquisition-amélioration de biens

- Dans le cadre de l'OPAH et l'OPAH-RU, une bonification des aides aux travaux est prévue pour les primo-accédants (accession au cours des 24 derniers mois) en cas de travaux lourds pour les propriétaires occupants ou en cas de logements vacants depuis plus de deux ans.
- Etudier la mise en place de dispositifs complémentaires (prime à l'achat par exemple) pour encourager l'installation de primo-accédants.
- En lien avec la Maison de l'Habitat : accompagner les travaux d'amélioration dans une volonté de rénovation de qualité pour réduire la charge restante aux ménages.

Action 8 : Soutenir les propriétaires dans la rénovation énergétique

Pilotage	CAMGS						
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur en charge de l'OPAH CD 55 ANAH DDT 	<ul style="list-style-type: none"> Action Logement CDC Communes Conseiller FAIRE ADIL 					
Echéancier		2022	2023	2024	2025	2026	2027
	OPAH	X	X	X			
	OPAH-RU	X	X	X	X	X	
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> Aide aux primo-accédants (budget de l'OPAH et OPAH-RU) : 5% de la dépense subventionnée à hauteur de de 2 500€/logement, avec une enveloppe de 75 000 € pour l'OPAH-RU et de 45 000€ pour l'OPAH 						
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'opérations de travaux réalisées par type de dossier, par profil et par commune Montant moyen des travaux / taux de subvention / montant des subventions Nombre de propriétaires occupants et de bailleurs accompagnés dans leur rénovation énergétique Nombre de primo-accédants accompagnés et montant des subventions dans le cadre de l'OPAH-RU et l'OPAH classique 						

Action 9 : Favoriser l'adaptation de l'habitat existant aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap

Contexte

Le territoire est concerné par un vieillissement important de la population, qui concerne notamment des propriétaires occupants d'anciens logements. De nombreux logements ne sont pas aux normes ou inadaptés pour les personnes âgées et en situation de handicap (problèmes d'accessibilité, de sécurité, de confort). Cela conduit à une inadéquation entre la demande et l'offre pour ces publics, mais constitue également un frein à leur parcours résidentiel.

La CAMGS porte une attention particulière à l'adaptation des logements liée au vieillissement de la population, mais également à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Objectifs

- Accompagner la réhabilitation des logements dans une optique d'autonomie (changement de destination de locaux/logements en rez-de-chaussée...)
- Sensibiliser les publics concernés sur les dispositifs existants en matière d'adaptation de l'habitat
- Favoriser le maintien dans le logement
- Promouvoir le développement de produits adaptés à ces publics en renouvellement et en neuf
- Réinvestir dans le parc existant en apportant une aide aux communes pour la réalisation de projets innovants : logements inclusifs, participatifs ou intergénérationnels (en lien avec l'action 15)

Mise en œuvre

1. Promouvoir l'adaptation des logements dans le cadre du volet autonomie de l'OPAH

Assurer la déclinaison des objectifs de l'OPAH et OPAH-RU en matière de réhabilitation de logements (propriétaires occupants) visant l'autonomie de la personne.

A ce titre, la CAMGS incite les travaux couplés Rénovation énergétique / maintien à domicile via la mise à disposition d'une aide complémentaire.

	OPAH Classique (3 ans)	OPAH-RU (5 ans)
Total Logements PO	156	65
- Dont aide pour l'autonomie de la personne	51	15

Action 9 : Favoriser l'adaptation de l'habitat existant aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap

Mise en œuvre

2. Sensibiliser et orienter les personnes âgées

- Assurer dans le cadre du suivi-animation des OPAH et en lien avec la Maison de l'Habitat une communication et information accrue des ménages concernés sur les aides existantes pour adapter leurs logements
- Organiser, en lien avec les communes et les partenaires (CCAS, CIAS, unités gérontologiques), un travail de repérage des situations et de réorientation vers les interlocuteurs concernés (Maison de l'habitat). Ce travail avec les acteurs de terrain doit également permettre une meilleure compréhension des besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap en matière d'habitat.

3. Encourager le déploiement d'opérations innovantes à destination de ces publics, via la reconversion du bâti

- Proposer de nouvelles formes d'habitat : logements intergénérationnels, béguinage, etc.
- Identifier les sites opportuns en travaillant de concert avec les partenaires.
- Etudier l'opportunité de soutenir financièrement (via un fonds d'intervention « innovation ») le développement de certains projets. Il conviendra pour cela de définir dans le règlement d'intervention les conditions et critères d'attribution de cette aide.
- Ce fonds d'intervention pourra également être mobilisé pour les projets ayant une ambition environnementale et architecturale élevée (cf. action 12) ou la réalisation de produits innovants en neuf (cf action 15).

Action 9 : Favoriser l'adaptation de l'habitat existant aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap

Pilote	CAMGS																	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur en charge de l'OPAH CD 55 ANAH DDT Action Logement CDC 	<ul style="list-style-type: none"> Communes Associations Structures sociales et médico-sociales (CCAS, CIAS, SIAD...) ARS (dispositif e-meuse santé) Unités gérontologiques 																
Echéancier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>						2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027													
X	X	X	X	X	X													
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> 60 000€ : Enveloppe dédiée au financement de projets selon un référentiel défini par la CAMGS (budget commun aux actions 9, 12 et 15) 																	
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'opérations de travaux d'adaptation réalisées, par type de dossier et commune Montant moyen des travaux / taux de subvention / Montant des subventions Nombre d'opérations innovantes accompagnées et montant des aides 																	

Action 10 : Renforcer les actions de lutte contre le mal-logement grâce à une connaissance fine des situations

<p>Contexte</p>	<p>L'état actuel du parc de logements de la CAMGS laisse apparaître des situations de logements très dégradés et de logements indignes.</p> <p>La CAMGS souhaite porter une action spécifique en faveur de la lutte contre le mal logement. Cette ambition répond au double objectif de rénover le parc pour remettre sur le marché des logements vacants et d'accompagner les locataires vers un logement décent.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des situations de mal logement • Inciter et accompagner les propriétaires bailleurs pour l'amélioration de l'habitat • Améliorer la situation des locataires grâce à la réhabilitation du parc et l'accompagnement vers un logement décent
<p>Mise en œuvre</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les mesures coercitives dans le cadre de la lutte contre le mal-logement <ul style="list-style-type: none"> • Former les élus aux thématiques de l'habitat indigne et exposer les outils existants (pouvoir de police du maire, ORI, permis de louer...). • Suivre et évaluer la mise en place du permis de louer à partir du 1er janvier 2022 (compétence intercommunale, mais portée par les deux communes) dans le centre ancien de Bar le Duc et dans le périmètre de l'OPAH-RU à Ligny en Barrois pour étudier l'opportunité de déployer le dispositif sur d'autres communes. • Réaliser des diagnostics relevant de la lutte contre l'habitat indigne dans le cadre de l'OPAH-RU sur les immeubles identifiés dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle. 2. Inciter les propriétaires bailleurs à améliorer leur logement <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le conventionnement du parc privé dans le cadre des OPAH (avec ou sans travaux) pour participer à l'amélioration du parc mais également à la diversification de l'offre en logements abordables. • Encourager l'intermédiation locative, en s'appuyant notamment sur l'AIVS : communiquer auprès des communes sur le rôle et les missions de cet acteur, encourager l'intermédiation locative auprès des propriétaires...

Action 10 : Renforcer les actions de lutte contre le mal-logement grâce à une connaissance fine des situations

3. Repérer et signaler les situations de mal logement en lien avec les partenaires

- S'appuyer sur la plateforme départementale de lutte contre l'habitat indigne pour renforcer le travail de repérage et de signalement, mais également le réseau d'acteurs (Département, Fondation Abbé Pierre, CMAL, partenaires du PDLHI...).
- Organiser des rencontres régulières, et si possible des visites de terrain dans les communes.
- Sensibiliser les propriétaires via la Maison de l'habitat.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration de l'habitat, la CAMGS, les communes et leurs partenaires portent des objectifs ambitieux de lutte contre l'habitat indigne et (très) dégradé :

	OPAH Classique (3 ans)	OPAH-RU (5 ans)
Total Logements PO	12	25
- Dont occupés	NR	5
- Dont remis sur le marché	NR	20
Total Logements PB	3	55
Total Copropriétés dégradées	14	22

Mise en œuvre

4. Agir en faveur des copropriétés fragiles ou en difficulté

Dans le cadre de l'OPAH et l'OPAH-RU, la CAMGS envisage :

- D'améliorer la connaissance et l'identification des copropriétés fragiles ou en difficulté
- De sensibiliser et d'accompagner (prise de décision, montage et réalisation des projets) :
 - 5 diagnostics multi-critères sont prévus dans le cadre de l'OPAH et 6 pour l'OPAH-RU
 - Aide à la prise de décision pour copropriétés fragiles : 33 lots dans l'OPAH-RU et 40 pour l'OPAH
- De favoriser la rénovation (dont rénovation énergétique) : 54 logements pour l'OPAH et 55 pour l'OPAH -RU

Action 10 : Renforcer les actions de lutte contre le mal-logement grâce à une connaissance fine des situations

Pilote	CAMGS et communes																	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • CD 55 • Partenaires du PDLHI • CMAL • AIVS 	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires bailleurs • OPH • Agences immobilières • Structures sociales 																
Echéancier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>						2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027													
X	X	X	X	X	X													
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains nécessaires à la réalisation de l'action 																	
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sollicitations de permis de louer, dont permis autorisés et refusés et nombre de visites réalisées • Nombre de visites réalisées dans les communes de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois au titre de diagnostics de lutte contre l'habitat indigne • Nombre de logements conventionnés dans le parc privé, par commune • Nombre de logements faisant partie du dispositif de l'intermédiation locative • Nombre de copropriétés accompagnées 																	

Action 11 : Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc public

<p>Contexte</p>	<p>Les problématiques de vieillissement, de précarité énergétique et de dégradation sont également observables sur le parc public. Cela conduit à une part importante de logements vacants dans le parc social, alors que le besoin en logements abordables est conséquent sur le territoire.</p> <p>La CAMGS souhaite donc, au travers de ce PLH, encourager la transformation du parc public, afin que celui-ci soit davantage en conformité avec les attentes des ménages du territoire et permettre ainsi l'amélioration des parcours résidentiels des ménages éligibles au logement social.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir à tous les publics du territoire la réalisation de leur parcours résidentiel et une adaptation de l'offre à leur besoin • Encourager la production de typologies adéquates aux besoins de publics spécifiques (petits logements notamment) • Participer à la rénovation énergétique du parc social
<p>Mise en œuvre</p>	<p>1. Travailler en lien avec l'OPH pour les opérations de démolition-reconstruction du parc</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer activement à la réalisation du Plan Stratégique de Patrimoine de l'OPH de la Meuse prévoyant notamment des opérations de réhabilitation et de démolition-reconstruction dans une logique d'amélioration de la qualité du parc public et de reconfiguration de certains espaces publics pour améliorer la qualité de vie : <ul style="list-style-type: none"> – Des objectifs qualitatifs pour la requalification de la Côte Sainte Catherine : qualité de l'espace public, liaisons piétonnes, etc... – 589 logements à réhabiliter sur l'ensemble du territoire (hors renouveau des composants) à partir de 2021, répartis ainsi : 455 à Bar-le-Duc, 58 à Ligny-en-Barrois, 12 à Fains-Véel, 32 à Robert-Espagne, 32 à Tronville • Poursuivre le travail partenarial entre la CAMGS et l'OPH, via des rencontres régulières, pour identifier les problématiques futures et orienter la typologie de logements à produire en fonction des besoins identifiés sur le territoire (petites surfaces notamment) émanant des occupants du parc social (demande de mutation) et des primo-demandeurs.

Action 11 : Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc public

Mise en œuvre

2. Encourager la rénovation énergétique au sein du parc public

- Promouvoir une approche globale de la rénovation énergétique dans le parc social (à l'échelle de l'ensemble du bâti et pas uniquement du logement).

3. Accompagner les bailleurs dans l'adaptation des logements sociaux au vieillissement de la population

- Réaliser une étude de peuplement en lien avec l'OPH et sur la base de l'enquête Occupation du parc social pour :
 - Identifier et localiser les besoins d'adaptation à la perte d'autonomie au sein du patrimoine de l'organisme.
 - Disposer d'une vision prospective en la matière, affiner la stratégie d'intervention et guider, le cas échéant, la programmation neuve.

Cette étude spécifique alimentera la démarche d'élaboration d'une politique d'attribution intercommunale (en lien avec l'action 19).

- Faciliter la mobilité résidentielle des séniors au sein du parc social : identifier les opportunités de mobilité des séniors (demande de mutation notamment) pour améliorer l'adéquation entre le profil des occupants et leur logement, et améliorer la fluidité des parcours résidentiels.

Action 11 : Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc public

Pilote	CAMGS et OPH Meuse												
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • OPH Meuse • Communes • DDT • CD 55 												
Echéancier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027								
X	X	X	X	X	X								
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Co-réalisation d'une étude de peuplement avec l'OPH 												
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements sociaux financés pour des travaux d'adaptation • Nombre de dossiers d'aide en faveur des bailleurs sociaux dans le cadre d'une rénovation énergétique • Nombre de réunions d'échanges organisées avec les bailleurs sociaux <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du parc classé D-E-F-G au sein du parc de logements social (source RPLS) 												

ORIENTATION N°3 : PROMOUVOIR UN HABITAT DURABLE, ABORDABLE ET DIVERSIFIÉ

Le diagnostic du PLH a mis en évidence la prédominance de l'habitat individuel en propriété occupante, ainsi que la dynamique de production neuve dominée par la maison individuelle, avec une consommation foncière importante. En cohérence avec la volonté de porter une **politique de l'habitat plus économe en foncier**, le PLH identifie plusieurs enjeux : promouvoir des formes urbaines plus denses et diversifiées et participer au rééquilibrage territorial en garantissant un développement résidentiel en cohérence avec l'armature actuelle du territoire.

La **diversification de l'offre résidentielle** est également un des principaux enjeux de la politique locale de l'habitat. Il s'agit notamment de renforcer la part du locatif social et d'encourager l'accession à la propriété des ménages via le développement de logements à des prix abordables. Par cette action, la CAMGS souhaite également **mieux accompagner les parcours résidentiels des ménages** présents sur le territoire tout au long de leur vie, de l'installation des jeunes dans leur premier logement à l'accompagnement des personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie.

La CAMGS entend ainsi accompagner tous les ménages et répondre à leur diversité de besoins par une offre en logement adaptée en termes de typologie, de prix, de formes urbaines mais aussi dans sa répartition géographique sur le territoire. Il s'agit donc de répondre aux besoins les plus spécifiques, tant dans la **production d'une offre variée** (formes urbaines, taille, type d'occupation, etc...) que dans **l'accompagnement des parcours des publics** (par exemple l'accueil et/ou la sédentarisation des gens du voyage).

Action 12 : Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle

Action 13 : Encourager l'accession abordable

Action 14 : Développer l'offre locative sociale

Action 15 : Encourager le développement de produits innovants à destination des séniors et personnes en situation de handicap

Action 16 : Soutenir le développement d'une offre adaptée aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage

Action 12 : Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle

<p>Contexte</p>	<p>Le territoire est caractérisé par une homogénéité des formes urbaines mais aussi des typologies de logements (habitat individuel en propriété occupante). Cet état de fait est renforcé par la construction neuve presque exclusivement orientée vers la maison individuelle.</p> <p>En articulation avec les ambitions nationales et les objectifs déclinés dans le SCoT du Pays Barrois, il s'agit pour le territoire de promouvoir un développement plus durable et économe en foncier. Ainsi, via ce PLH, la CAMGS entend accompagner cette dynamique, tout en conservant une attention particulière à répondre aux besoins et envies des ménages, mais aussi en respectant les caractéristiques spécifiques de chacune des communes.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le développement de formes d'habitat qualitatives et moins consommatrices en foncier • Proposer une offre qualitative répondant à des exigences environnementales, architecturales et de confort • Diversifier les typologies de logements sur le territoire en favorisant le développement de l'habitat intermédiaire • Promouvoir une approche globale du développement résidentiel, avec une attention particulière sur le cadre de vie recherché par les ménages
<p>Mise en œuvre</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre les actions de sensibilisation et d'information des élus sur les enjeux de diversification des formes urbaines <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des temps de formations et groupes de travail dans le cadre de la mise en œuvre du PLH 2. Décliner, dans le cadre du PLUi, des objectifs en matière de densité et formes urbaines adaptés aux réalités territoriales <ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'opportunité d'inscrire des objectifs spécifiques dans les OAP : densité mais également typologies d'habitat, objectifs qualitatifs, etc... 3. Encourager le développement d'opérations ambitieuses sur le plan environnemental et/ou architectural (BBC, bâtiments passifs, etc.) <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir dans les programmes en petits collectifs/habitats intermédiaires des objectifs en matière de qualité/confort de vie (confort thermique, phonique, vis-à-vis) via la mobilisation du fonds d'intervention « innovation » (cf. action 9)

Action 12 : Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle

Pilotage	CAMGS												
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Pays Barrois • CAUE 												
Echéancier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027								
X	X	X	X	X	X								
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget de l'action 12 est valorisé dans le budget de l'action 9. 												
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et montant des aides octroyées pour des programmes ambitieux en termes de formes urbaines (confort thermique, phonique, vis-à-vis, etc.) • Nombre de réunions organisées à destination des élus <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la consommation foncière, en articulation avec l'état des lieux du PLUi et les objectifs définis 												

Action 13 : Encourager l'accèsion abordable

<p>Contexte</p>	<p>Le territoire a connu ces dernières années un déclin démographique, particulièrement marqué dans les polarités. L'ambition de la CAMGS dans son PLH est de pouvoir accompagner la réalisation des parcours résidentiels de tous les ménages, dans une logique d'attractivité territoriale mais aussi pour promouvoir la mixité générationnelle et sociale. Ainsi, si certains ménages souhaitent accéder à la propriété, des difficultés peuvent être observées, notamment chez les jeunes ménages.</p> <p>Pour répondre à ces objectifs, la CAMGS souhaite favoriser le développement d'une offre en accession abordable et attirer de nouveaux ménages, notamment dans les polarités de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois pour participer à la redynamisation territoriale. L'offre en PSLA du territoire va prochainement être renforcée par un programme de 15 PSLA et 15 LLS porté conjointement par l'OPH et Immobilia dans le quartier Saint-Jean (construction prévue à partir de 2022).</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les ménages présents sur le territoire et renforcer la politique d'attraction de nouveaux ménages sur la CAMGS (notamment actifs, jeunes familles...) • Accompagner les primo-accédants afin de leur permettre de réaliser un parcours résidentiel au sein de la CAMGS • Favoriser la mixité sociale et générationnelle via le développement d'une offre en accession abordable
<p>Mise en œuvre</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les primo-accédants dans leur accession <ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'intérêt de mettre en place une prime à l'accèsion à destination des primo-accédants (Selon quels critères ? Quel montant ? Sur certains secteurs ?). • Soutenir l'accèsion des ménages dans le cadre de projet d'acquisition-amélioration via une aide aux travaux (dans le cadre de l'OPAH et OPAH-RU). 2. Participer au développement d'une offre en accession abordable <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la production de logements en accession sociale en lien avec l'OPH. • Mobiliser et soutenir les opérateurs dans le développement d'une offre en accession abordable. Il s'agit notamment d'envisager la mobilisation d'Action Logement dans le cadre d'Action Cœur de Ville.
<p>Pilotage</p>	<p>CAMGS</p>

Action 13 : Encourager l'accès abordable

Partenaires

- Opérateur de l'OPAH
- OPH et autres bailleurs sociaux
- Action logement
- SACICAP
- DDT
- CD 55

Echéancier

2022	2023	2024	2025	2026	2027
X	X	X	X	X	X

Moyens financiers et humains (sur 6 ans)

- Le budget de l'action 13 est valorisée par le budget de l'OPAH.

Indicateurs d'évaluation

Indicateur de résultats :

- Nombre de primo-accédants accompagnés et montant des subventions dans le cadre de l'OPAH-RU et l'OPAH classique
- Nombre de PSLA produits sur le territoire

Action 14 : Développer l'offre locative sociale

<p>Contexte</p>	<p>Le territoire se caractérise par une offre en logements sociaux essentiellement présente au sein des polarités. Le parc de logements est relativement ancien et marqué par des besoins de réhabilitation. Cela se traduit par une vacance importante et des situations de mal logements ou précarité énergétique. Par ailleurs, dans un contexte démographique de réduction de la taille des ménages (décohabitation, vieillissement, recomposition des familles...), l'offre en petits logements est recherchée.</p> <p>La CAMGS, dans une volonté d'accompagner l'ensemble des publics dans leurs désirs d'habiter et de promouvoir la mixité sociale dans tous les secteurs du territoire, souhaite renforcer son offre en logements sociaux. Il s'agit ainsi de proposer différentes actions pour répondre aux besoins des ménages nécessitant une offre abordable voire très abordable.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre sociale en adéquation avec les attentes des ménages (petites et moyennes typologies meublées et adaptées...) • Répondre aux besoins de tous les publics et enrichir l'offre en logements très sociaux • Permettre un rééquilibrage de l'offre sur le territoire en favorisant les communes bien desservies en transports et dotées d'équipements • Encourager la réhabilitation du parc de logements sociaux dans une logique de réduction des charges pour les locataires
<p>Mise en œuvre</p>	<p>1. Renforcer le partenariat étroit avec l'OPH de la Meuse pour l'évolution de l'offre locative sociale en fonction des besoins des publics du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser régulièrement des réunions pour faire remonter les besoins : petits logements, meublés, colocation, etc. • Décliner les objectifs de production de logements sociaux dans le cadre du PSP : 20 logements en construction neuve (dont 10 à Bar-le-Duc et 10 à Fains-Véel). <p>2. Encourager le développement complémentaire d'une offre sociale via l'identification de nouveaux acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la production d'une offre en PLUS, PLAI et PLAI adaptés, en étudiant l'opportunité de proposer une aide financière pour la production via l'acquisition-amélioration.

Action 14 : Développer l'offre locative sociale

Mise en œuvre

3. Soutenir le développement d'une offre très abordable

- S'appuyer sur l'AIVS pour faire de l'intermédiation locative.
- Encourager le conventionnement dans le cadre de l'OPAH et de l'OPAH-RU : un objectif de 90 logements conventionnés sur la durée de l'OPAH-RU et 9 logements pour l'OPAH.
- Poursuivre le développement de l'offre de logements communaux, notamment dans les communes où l'OPH n'est pas présent, à travers le soutien à la rénovation des logements communaux et la diversification des typologies de logements proposées. Un accompagnement peut être envisagé, par exemple à travers un travail partenariale : Région Grand Est (dispositif Climaxion...), Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)...
- S'appuyer sur le PETR du Pays Barrois, qui intervient déjà dans le cadre des certificats d'économie d'énergie sur le territoire.

Action 14 : Développer l'offre locative sociale

Pilotage	CAMGS												
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • OPH Meuse • Bailleurs sociaux • AIVS • Opérateur de l'OPAH • Les communes • Région Grand Est • PETR Pays Barrois 												
Echéancier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027								
X	X	X	X	X	X								
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • 30 000 € : rénovation de logements communaux (en complément du fonds de concours existant) 												
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de financements octroyés pour la rénovation et l'adaptation de logements communaux <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de logements en intermédiation locative • Evolution du nombre de logements locatifs sociaux par type de financement (PLAI, PLUS, PLS) 												

Action 15 : Encourager le développement de produits innovants à destination des séniors et personnes en situation de handicap

<p>Contexte</p>	<p>Comme identifié dans l'action 9, le territoire est concerné par un vieillissement important de la population et la CAMGS souhaite participer au développement d'une offre adaptée aux besoins spécifiques des personnes âgées et en situation de handicap. Dans le cadre de ce PLH, la priorité est mise sur le réinvestissement du bâti existant, c'est pourquoi l'action 9 prévoit la promotion d'opérations de réinvestissement de l'existant visant à l'autonomie des personnes.</p> <p>En complément de cette action sur l'existant, le territoire souhaite également promouvoir le développement de ce type d'offre parmi les opérations neuves qui seront réalisées dans les années à venir.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre de logements neufs pour accueillir les personnes âgées et en situation de handicap sur le territoire • Participer à la création d'une dynamique nouvelle en matière d'attraction d'opérateurs de l'habitat sur le territoire
<p>Mise en œuvre</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir le développement d'opérations innovantes proposant une offre adaptée pour les personnes âgées et en situation de handicap <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les réflexions des communes en matière de logements adaptés : résidences séniors, béguinage, habitat inclusif et intergénérationnel, etc... • Etudier les secteurs les plus appropriés pour le développement de cette offre. • Echanger avec les opérations quant aux prérequis et conditions pour le développement de cette offre. 2. Adapter dans le temps la politique de la CAMGS en faveur de l'offre d'habitat adapté et inclusif pour intégrer les évolutions qu'apportera la Loi Grand âge et Autonomie <ul style="list-style-type: none"> • En partenariat avec le Département, la CAMGS pourra soutenir les projets d'habitat inclusif permettant aux habitants sous condition de ressources de bénéficier de l'Aide à la vie partagée et ainsi d'une solution soutenable d'un point de vue financier tout en disposant d'un accompagnement pérenne et de qualité.
<p>Pilotage</p>	<p>CAMGS</p>

Action 15 : Encourager le développement de produits innovants à destination des séniors et personnes en situation de handicap

Partenaires

- Age & Vie
- CDC Habitat
- Action Logement
- Autres opérateurs et promoteurs

Echéancier

2022	2023	2024	2025	2026	2027
X	X	X	X	X	X

Moyens financiers et humains (sur 6 ans)

- L'action 15 est valorisée dans le budget de l'action 9.

Indicateurs d'évaluation

- Indicateurs de résultats :
- Nombre de logements adaptés créés par commune
 - Montant des aides attribuées par projet

Action 16 : Soutenir le développement d'une offre adaptée aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage

<p>Contexte</p>	<p>Le territoire est concerné par des besoins limités en matière de sédentarisation des gens du voyage. Le diagnostic du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage a permis d'identifier des besoins en matière de rénovation des aires existantes et d'accompagnement à la sédentarisation des familles.</p> <p>La CAMGS s'inscrit ainsi dans la déclinaison des objectifs du SDAGV pour répondre aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins des gens du voyages, sédentaires et nomades, implantés au sein du territoire • Participer au développement d'une offre d'habitat adaptée • Poursuivre les actions menées en matière d'accueil et d'aménagement des espaces dédiés aux gens du voyage
<p>Mise en œuvre</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Apporter des réponses aux besoins des gens du voyage qui souhaitent se sédentariser <ul style="list-style-type: none"> • Repérer l'ensemble des situations d'installation problématiques existantes sur le territoire • Recenser les terrains pouvant être mobilisés pour la création de terrains familiaux • Proposer des solutions de logements (dont terrains familiaux) et d'accompagnement pour les familles souhaitant s'installer dans le parc de logements ordinaires 2. Etudier les possibilités de régularisation des familles à l'appui des documents d'urbanisme : STECAL, zonage PLUi 3. Participer aux réflexions de création, rénovation et d'extension des aires existantes <ul style="list-style-type: none"> • Notamment, en déclinaison du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, il s'agit de construire une nouvelle aire d'accueil
<p>Pilotage</p>	<p>CAMGS</p>

Action 16: Soutenir le développement d'une offre adaptée aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage

<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Département • DDT • Communes • Associations spécialisées 												
<p>Echéancier</p>	<table border="1" data-bbox="465 494 1335 634"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027								
X	X	X	X	X	X								
<p>Moyens financiers et humains (sur 6 ans)</p>	<p>307 000 € pour les 6 ans dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 147 000 € : Travaux de création d'une nouvelle aire d'accueil - participation à hauteur de 30% du montant total (<i>environ 490 000 €</i>) • 160 000 € : Travaux de remise en état et construction de 4 terrains familiaux 												
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles sédentarisées • Nombre d'aires d'accueil rénovées/étendues • Nombre de situations régularisées 												

ORIENTATION N°4 : PILOTER ET ASSURER LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT INTERCOMMUNALE

En tant que premier PLH, il existe une priorité à déployer un dispositif de pilotage et de suivi cohérent, pour répondre aux besoins de la mise en œuvre et de l'animation territoriale autour du document.

La CAMGS aura pour objectif une montée en compétence notamment en ingénierie, afin de pouvoir porter de nouveaux projets en matière d'habitat qui soient ambitieux, mais également pour accompagner au mieux les communes dans les projets s'inscrivant en cohérence avec les objectifs du PLH.

Enfin, pour participer au maintien démographique, le choix dans ce PLH est de travailler en réseau, avec les acteurs en présence et d'attirer de nouveaux opérateurs pour porter des projets innovants.

Action 17 : Débattre et partager l'information

Action 18 : Evaluer la politique de l'habitat

Action 19 : Monter en compétence progressivement sur les nouveaux champs

Action 17 : Débattre et partager l'information

<p>Contexte</p>	<p>Par l'élaboration de ce premier PLH, la CAMGS s'est inscrite dans une dynamique partenariale forte. Le souhait des élus a été de poursuivre ces échanges et de les formaliser dans le cadre du déploiement de la politique de l'Habitat. En effet, les enjeux territoriaux et notamment celui de redynamisation du territoire supposent une coordination des différents échelons territoriaux mais également un travail en réseaux avec les partenaires et acteurs de la politique de l'Habitat.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Animer et renforcer les partenariats • Articuler les documents notamment dans le cadre du futur PLUi • Organiser les relations avec les communes • Améliorer la lisibilité de la politique du logement de la CAMGS et de ses partenaires • Mieux promouvoir les dispositifs existants
<p>Mise en œuvre</p>	<p>1. Mettre en œuvre la politique de l'habitat et l'animer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir des instances nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> - Un Comité technique se réunissant une fois par semestre, composé par les techniciens de l'agglomération et les communes. Il analysera les données issues de l'observatoire local de l'habitat et du foncier et dressera un bilan de la mise en œuvre des actions du programme d'actions. - Un Comité de pilotage se réunissant au moins une fois par an et composé du Vice-Président de la CAMGS en charge de l'habitat, les maires et les services de l'Etat. Il permettra de valider le bilan annuel du programme d'action. <p>Ces deux instances pourront être élargies aux personnes publiques associées et aux partenaires de l'habitat en fonction des enjeux identifiés par les instances de pilotage, en lien avec le contenu du programme d'actions</p> • Coordonner les partenariats nécessaires à la mise en œuvre du PLH (dans le cadre de groupes de travail...) et favoriser la coordination des interventions sur le territoire communautaire, à travers l'association large et en continu des parties prenantes de la politique de l'Habitat (les services déconcentrés de l'Etat, les bailleurs sociaux, les promoteurs privés, les aménageurs, les associations, et à terme la Conférence Intercommunale du Logement) • Informer, sensibiliser et accompagner les communes dans leurs projets d'habitat et de planification urbaine et veiller à la prise en compte des principes du PLH. • Être l'interface entre la communauté d'agglomération et ses partenaires sur les questions d'habitat. • Mettre en œuvre les actions sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Action 17 : Débattre et partager l'information

Mise en œuvre	<p>2. Décliner les orientations du PLH dans le PLUi</p> <p>3. Organiser des instances privilégiées avec les communes pour une action coordonnée et un appui dans la réalisation des projets (cf action 4)</p> <p>4. Prévoir l'articulation du document du PLH avec les autres documents cadres à terme (CIA et PPGD notamment)</p>												
Pilotage	<p>CAMGS</p>												
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • L'ensemble des partenaires et acteurs de l'habitat du territoire 												
Echéancier	<table border="1" data-bbox="504 832 1373 972"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027								
X	X	X	X	X	X								
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains nécessaires à la réalisation de l'action. 												
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateur de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de comité technique et de comité de pilotage tenus 												

Action 18 : Evaluer la politique de l'habitat

Contexte	Le suivi et l'évaluation de la politique de l'Habitat communautaire relève de la gouvernance du PLH, qui doit permettre une appréciation de l'avancement des actions menées et de leurs impacts sur le territoire.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des instances de pilotage et des outils d'évaluation des actions du PLH • Instaurer une dynamique d'observatoire en lien avec les partenaires • Suivre la production de logement en articulation avec les objectifs • Disposer d'un outil d'aide à la décision permettant de réajuster les orientations et objectifs du PLH si nécessaire
Mise en œuvre	<p>1. Assurer l'évaluation du PLH</p> <p>Conformément à l'article L302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, il s'agira de réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre du programme d'actions, un bilan triennal ainsi qu'un bilan final, notamment au regard des objectifs territorialisés de production de logements.</p> <p>Ce bilan sera réalisé sur la base des données collectées (en partenariats avec les acteurs du territoire) et permettra d'alimenter les réunions des instances locales de suivi.</p> <p>2. Structurer un observatoire de l'habitat et du foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer un observatoire de l'habitat et organiser la collecte, le traitement et l'analyse des données en s'appuyant sur les partenaires (notamment le Département de la Meuse, le PETR du Pays Barrois, l'opérateur de l'OPAH et l'OPAH-RU, les services de l'Etat). • S'appuyer sur l'outil existant d'observation de l'habitat du Département. • Créer une base de suivi des opérations de logements (permis de construire, programmation, livraison...). • Diffuser les résultats de l'observatoire pour une meilleure appropriation par les élus et les acteurs locaux de l'habitat. • Articuler ces travaux avec le suivi à terme de l'occupation du parc social et de la demande en logement social prévu par la CIA et le PPGDLSID.
Pilotage	CAMGS

Action 18 : Evaluer la politique de l'habitat

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • L'ensemble des partenaires et acteurs de l'habitat du territoire • PETR du Pays Barrois • CD 55 												
Echéancier	<table border="1" data-bbox="610 451 1479 591"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027								
X	X	X	X	X	X								
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • 38 400 € : Réalisation de bilans mi-parcours, annuel et final 												
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateur de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation effective des bilans obligatoires <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du programme d'actions et/ou du budget suite aux bilans 												

Action 19 : Monter en compétence progressivement sur les nouveaux champs

Contexte	<p>Les élus du territoire ont souhaité affirmer le rôle de la CAMGS dans la montée en puissance de la politique de l'Habitat. Cela suppose le renforcement des compétences et des capacités d'actions de l'agglomération, auprès des habitants mais également des communes.</p> <p>Il s'agit ici de poursuivre le travail d'animation et de mobilisation des partenaires mis en place lors de la révision du PLH.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre d'ingénierie aux communes • Mettre en place la Maison de l'habitat • Pérenniser les instances de suivi et de pilotage du PLH
Mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un guichet unique de l'amélioration de l'habitat sur le territoire (cf. action 7) et monter en puissance progressivement dans son rôle et ses missions 2. Proposer un panel d'accompagnement en ingénierie aux communes du territoire pour la réalisation de projets d'habitat (en lien avec l'action 4). 3. Mettre en place une politique intercommunale de gestion de la demande et de l'attribution du logement social <p>Le territoire est concerné par l'obligation de mise en œuvre d'une Convention Intercommunale d'Attributions et un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) du fait de sa compétence Habitat et de la présence du quartier prioritaire de la politique de la ville de la Côte Sainte-Catherine. Pour s'inscrire dans cette logique, le PLH prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'une étude de peuplement et de la demande locative sociale visant à cibler les éventuels enjeux de rééquilibrage territorial de l'offre et les besoins d'accès au logement social des ménages les plus précaires et/ou en difficulté sociale (en lien avec le Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées) • L'élaboration de la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) en vue de définir des priorités partagées (Collectivités, Etat, Département, OPH) en matière d'attribution et de mixité sociale) • L'amélioration de l'information des demandeurs de logement social via le PPGD. Cette mission pourra être envisagée en lien avec la Maison de l'Habitat.
Pilotage	CAMGS

Action 19 : Monter en compétence progressivement sur les nouveaux champs

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • L'ensemble des partenaires et acteurs de l'habitat du territoire 												
Echéancier	<table border="1" data-bbox="529 444 1398 582"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027								
X	X	X	X	X	X								
Moyens financiers et humains (sur 6 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains nécessaires à la réalisation de l'action. 												
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateur de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets communaux accompagnés, par type d'aides (financière ou technique) <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution progressive des missions de la Maison de l'Habitat 												

CHIFFRAGE GLOBAL DU PROGRAMME D' ACTIONS

CHIFFRAGE GLOBAL DU PROGRAMME D' ACTIONS

Orientations	Actions	Budget
Orientation n°1 : Promouvoir un développement territorial durable	1. Créer les conditions pour le maintien de la population à l'échelle de la CAMGS	
	2. Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle de la CAMGS	324 000 €
	3. Renforcer les partenariats avec les opérateurs du territoire	
	4. Etablir un mode projet pour accompagner les initiatives communales	
Orientation n°2 : Structurer une réponse intercommunale en faveur du réinvestissement de l'habitat existant	5. Mettre en place une stratégie de lutte contre la vacance	
	6. Favoriser le renouvellement urbain et la reconversion du bâti existant	180 000 €
	7. Mettre en place un guichet unique (Maison de l'habitat)	125 000 €
	8. Soutenir les propriétaires dans la rénovation énergétique	
	9. Favoriser l'adaptation de l'habitat existant aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap	60 000 €
	10. Renforcer les actions de lutte contre le mal-logement grâce à une connaissance fine des situations	
	11. Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social	
Orientation n°3 : Promouvoir un habitat durable, abordable et diversifié	12. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle	
	13. Encourager l'accession abordable	
	14. Développer l'offre locative sociale	30 000 €
	15. Encourager le développement de produits innovants à destination des seniors et personnes en situation de handicap	
	16. Soutenir le développement d'une offre adaptée aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage	307 000 €
Orientation n°4 : Piloter et assurer la montée en puissance de la politique de l'habitat intercommunale	17. Débattre et partager l'information	
	18. Evaluer la politique de l'habitat	38 400 €
	19. Monter en compétence progressivement sur les nouveaux champs	
Total PLH sur 6 ans		

CHIFFRAGE GLOBAL DU PROGRAMME D' ACTIONS

	Budget annuel (lissé)	Budget sur les 6 ans du PLH
TOTAL PLH	367 746 €	2 206 476 €
Dont OPAH et OPAH-RU	-	1 142 076 €
Dont budgets déjà votés	92 000 €	550 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ravalement des façades</i> • <i>Travaux pour l'aire d'accueil + terrains familiaux (Opération obligatoire, vote ultérieur)</i> 		180 000 € 307 000 €
Dont nouvelles actions à financer	85 734 €	514 400 €